## Séance du 10 juin 2024



Province de Luxembourg

Arrondissement de Virton

Commune de Habay

Présents :

Monsieur Serge BODEUX, Président - Bourgmestre ;

Monsieur Olivier BARTHELEMY, Madame Martine SIMON,

Monsieur Fabrice JACQUES & Monsieur Johan FLAMMANG,

Echevins;

Madame Fabienne ZEVENNE, Présidente du C.P.A.S.

Madame Florence BRADFER, Directrice Générale.

Nos réf. : **DE.Cl3-48/2024** Réf. SPW : 915748-986596

Objet : Urbanisme - Recevabilité d'une déclaration environnementale classe 3, introduite par \( \) relative à une citerne à mazout d'une capacité de 3000I rue de la Chapelle, 28 à 6720 HABAY-la-NEUVE

Le Collège Communal,

Vu le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences, des installations et activités classées ou des installations ou des activités présentant un risque au sol;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu le formulaire de déclaration de classe 3 introduit en lione sur le site portail de la Région Wallonne le 03/06/2024, par le déclarant,

relative à une citerne à mazout d'une capacité de 3000l, sur une parcelle située rue de la Chapelle, 28 à 6720 HABAY-la-NEUVE et cadastrée 1ère division, HABAY-la-NEUVE, section B n°440F, N° d'inscription SPW: 915748-986596;

Vu que cette déclaration est complète et qu'un plan de situation conforme est annexé ;

Vu la décision du Conseil communal du 23 mars 2022 concernant le règlement redevance précisant le montant des redevances ainsi que la liste limitative des déclarations de classe 3 exonérées de redevance ;

Considérant que le déclarant s'engage à observer les conditions générales et/ou sectorielles et/ou intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la déclaration, conformément au décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement;

Pour les motifs précités,

**DECLARE RECEVABLE** la déclaration environnementale de classe 3 introduite en ligne sur le site portail de la Région Wallonne le 03/06/2024, par le déclarant,

relative à une citerne a mazout d'une capacité de 3000l, sur la parcelle située rue de la Chapelle, 28 à 6720 HABAY-la-NEUVE et cadastrée 1ère division, HABAY-la-NEUVE, section B n°440F, N° d'inscription SPW : 915748-986596;

Article 1 : cette déclaration est valable pour un terme de 10 ans maximum prenant cours le quinzième jour de la déclaration.

Article 2 : la présente demande est soumise à une redevance de 30,00 euros. Le déclarant recevra par courrier joint à la déclaration une invitation à payer cette redevance.

Article 3 : cette présente déclaration est notifiée :

- au déclarant, par recommandé ;
- au SPW DGARNE Dpt des permis et autorisations, par mail : rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be, au format prévu.

Article 4 : le déclarant s'engage à respecter la législation applicable en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (Code du Développement territorial – CoDT).

Article 5 : le Service urbanisme de la Commune de Habay se tient à la disposition du déclarant pour toute information complémentaire.

A HABAY, le 10 juin 2024

PAR LE COLLEGE

La Directrice Générale, s/Florence BRADFER

Le Président, s/Serge BODEUX

POUR EXTRAIT CONFORME, HABAY, le 12/06/2024

La Dirèctrice Générale,

Florence BRADFER

Le Bourgmestre,

Serge BODEUX

## PROVINCE DE LUXEMBOURG

Arrondissement de VIRTON



N/Réf : **DE.Cl3-48/2024** (à mentionner dans toute correspondance)

## Déclaration de recevabilité de classe 3

Demandeur: Adresse:

Citerne à mazout d'une capacité de 3000l Nature de l'établissement

N° libellé: 63.12.09.03.01

Pour un bien sis :

Cadastré :

Réf. Dossier SPW:

Date de la déclaration

Délai de validité :

Date Collège :

03/06/2024

915748-986596

10/06/2024

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans

Rue de la Chapelle, 28 à 6720 HABAY-la-NEUVE

1ère division, HABAY-la-NEUVE, section B n°440F

maximum prenant cours le quinzième jour de la déclaration.

La Directrice générale,

Florence BRADFER

Par le Collège :

Serge BODEUX

Le Bourgmestre,

Administration communale de Habay - rue du Châtelet, 2 - 6720 Habay - la-Neuve -063 / 42 30 42 - commune@habay.be - www.habay.be - T.V.A.216.696.317

